

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2016314	Date d'inspection Le 14 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 2		Numéro de téléphone (506) 743-5433	
Adresse 26 rue du Parc Bouctouche NB E4S 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et télines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	11 août 2023	11 août 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé 2 boîtes à dîner, 3 bouteilles d'eau et 3 crèmes solaires qui n'avaient pas d'étiquette indiquant le nom de l'enfant. Tout effet personnel doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant. La mentor en assurance de la qualité a avisé le membre du personnel éducatif qui a tout de suite ajouté une étiquette indiquant le nom de l'enfant sur les effets personnels. La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et télines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	16 août 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance la mentor en assurance de la qualité a observé que les crochets pour ranger les effets personnels des enfants n'avaient pas d'étiquette indiquant le nom de l'enfant qui fait que c' est difficile a distingué c'est a qui le crochet et les effets personnels des enfants était mélangé. Les effets personnels devraient être rangés séparément pour chaque enfant.			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

La mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments suivant :

- Les activités quotidiennes comprennent :
- Aire de jeu extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé les enfants jouer libre à l'intérieur. Les enfants étaient engagés dans différents jeux, un groupe qui faisait des dessins, un groupe qui construisait des choses avec des aimants et des amis qui jouaient au magasin.

Commentaires généraux

Des interactions positives entre le membre du personnel éducatif et les enfants ont été observées.

La mentor en assurance de la qualité a mentionné au membre du personnel éducatif que la petite maison dehors n'était pas sécuritaire pour les enfants parce qu'il y avait de grosses agrafes qui sortaient du bois et il avait des bois brisés. Le membre du personnel éducatif a mentionné que c'est cette raison qui avait une bâche par-dessus la petite maison d'habitude en attendant que quelqu'un vienne enlever la petite maison de la cour, mais que la bâche fût tombée en raison de la température (vent et pluie). La mentor en assurance de la qualité a mentionné que la bâche devra être remise quand ils vont aller dehors de nouveau pour s'assurer que les enfants ne jouent pas sur cette structure.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2023

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2023

Date